



COMMUNE DE VIOLAY

COMPTE-RENDU N° 2012/10 DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 novembre 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
Mme BISSAY Monique

Mme D'ELIA Ghislaine
M. CHAVEROT Jean-Marc
M. DUTOUR Joseph
M. PALAIS Jean-Claude
M. REY Vincent
M. VIAL Gabriel

Excusée : Mme DENIS Marie-Claude
M. BRUEL Jean-Marc



⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2012**

⇒ **Délibérations prises à la date du 23 octobre 2012 :**

- Motion pour le maintien de la banque de France à Roanne
- Approbation de la convention opérationnelle passée avec EPORA

⇒ **COCA**

Le dossier a été adressé au Conseil Général, il sera étudié dans les semaines qui viennent. Une audition aura lieu au cours de laquelle Mme le Maire devra défendre le projet.

Il comprend deux volets :

- L'espace tourisme et tout ce qui tourne autour du tourisme,
- l'aménagement du bourg (EPORA), ouverture du centre bourg et construction de logements adaptés.

⇒ **EPORA**

La convention opérationnelle a été signée.

La personne en charge du dossier a déjà rencontré plusieurs propriétaires.

Cette opération permettra de rendre le centre bourg attractif et d'amener de nouveaux habitants, il participe ainsi à un projet global d'aménagement très apprécié et a été remarqué par EPORA.

⇒ **ESPACE TOURISME et rénovation salle J. Dussud**

L'architecte travaille sur le projet.

Afin de limiter au maximum les dépenses de rénovation sans néanmoins, galvauder le projet final, l'architecte devra proposer l'intégration du point info, du point « exposition de produits locaux » et « musée archéologique », au hall d'entrée.

Le coût de construction risque d'être alourdi par deux points essentiels : le toit en fibrociment du local de voirie et de la salle des donneurs de sang et le sol, constitué de remblai (ancienne décharge municipale...).

⇒ **TOUR MATAGRIN**

La table d'orientation a été repositionnée. La porte devait être changée vendredi dernier. Cela n'a pu se faire, car il y avait un problème de gabarit (!). La nouvelle porte sera posée dès que le temps le permettra.

⇒ **MEDIATHEQUE**

Une réunion a eu lieu avec les bénévoles de la médiathèque afin de les informer de l'informatisation de la médiathèque. Le conseil général propose un poste et une imprimante pour les collectivités souhaitant avancer dans cette démarche. Les médiathèques seront mises en réseau dans les années à venir.

Dans un premier temps, l'informatisation servira aux adhérents qui souhaitent aller sur internet. Une charte sera rédigée et devra être signée par les utilisateurs.

Dans un second temps, il y aura l'enregistrement des livres achetés par la commune. Pour ce faire, il conviendra de faire un désherbage, de

répertorier les livres en leur attribuant un code barre. Lorsqu'ils seront enregistrés (par Nadine), la location de livres se fera à l'aide d'une douchette dirigée sur le code barre et les manipulations seront simplifiées et facilitées.

Les logiciels sont gratuits et libres et permettront d'être en réseau. La formation des utilisateurs (Nadine + bénévoles volontaires) sera assurée et un contrat de maintenance sera signé.

Aujourd'hui, les bénévoles ne sont pas très nombreux puisqu'ils sont au nombre de neuf.

Afin de redynamiser la médiathèque, il a été décidé de réaliser une porte ouverte le 23 mars 2013. Une exposition aura lieu en même temps. Ces actions permettront de faire connaître la médiathèque au plus grand nombre.

Compte tenu de la très faible fréquentation les jeudi après-midis, les horaires seront modifiés à partir du 1^{er} janvier 2013. Elle sera fermée le jeudi mais ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 12h00.

Par ailleurs, les modalités d'adhésions ont été également simplifiées : elles se feront par chèque uniquement, accompagné d'un coupon réponse, avant fin janvier.

En 2013, Nadine Windel assurera la réception des écoles le lundi matin et une permanence deux fois par mois les mercredi matins.

⇒ **ECOLE**

La rampe pour accessibilité n'a pas pu être installée pendant les vacances de la Toussaint (disponibilité de l'artisan). Elle le sera durant les vacances de février.

La réforme concernant l'école du mercredi engendrera des dépenses supplémentaires pour les communes. En effet, Thérèse qui a le statut d'ATSEM dépend de la mairie et devrait voir son temps de travail rallongé de 4 heures (7h30-11h30). A priori, cette réforme ne devrait entrer en vigueur qu'à partir de la rentrée 2014 afin de laisser aux communes le temps de prévoir le budget correspondant.

⇒ **COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER**

Le commissaire enquêteur a tenu sa permanence lundi dernier. Il avait été prévu de déclasser un chemin emprunté par les marcheurs vers le lieu dit chez Brossat. Des observations ont été enregistrées. Il sera donc proposé de le maintenir piétonnier.

⇒ **CLASSEMENT/DECLASSEMENT DES CHEMINS**

Madame le Maire signale qu'une enquête publique aura lieu du 03 au 15 décembre 2012, afin de classer/déclasser plusieurs chemins.

Madame le Maire attire l'attention sur le fait que des maisons anciennes et inhabitées depuis longtemps se vendent alors que certains réseaux sont inexistantes. Il est donc important de préciser que la commune n'est pas tenue de réaliser de travaux d'aménagement sur les chemins « ruraux » bien souvent trop étroits pour les camions de chantier (attention à l'état du chemin et au déneigement pas toujours techniquement possible), que le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier est seul compétent pour gérer le réseau d'eau potable et que, ne s'agissant pas de construction neuve, le

raccordement au réseau devra être entièrement financé par le nouveau propriétaire. Les notaires doivent toutefois demander l'avis à la mairie avant tout compromis de vente.

⇒ **A 89**

Suite à l'article paru dans le Pays, Madame le Maire explique qu'elle a adressé un courrier à Mr M. Mercier, Président du Conseil général du Rhône, Mr JJ. Queyranne, Président du Conseil régional et Mr G. Collomb, Président du Grand Lyon, pour les alerter sur l'arrivée de l'A89 risquant d'être extrêmement compliquée à la Tour de Salvagny.

Le 30 novembre, un exercice incendie sous le tunnel est prévu.

Le 15 décembre, une journée porte ouverte sur l'A89 sera organisée pour les familles (à pied ou en vélo), si accord de la Sous-Préfecture.

Il n'y a rien de fixé concernant les dates d'inauguration et d'ouverture de l'A89.

⇒ **TARIFS 2013**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de n'appliquer qu'une majoration de 1,5 % sur les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

Salle Marius GROS

Un problème avec la chaudière a été constaté. La SOTADEC est venue assurer la remise en route et a été mandatée pour proposer un contrat de maintenance.

Fête patronale

Le bilan est plutôt positif car un bénéfice de 5 209 € a été réalisé.

Le manque de musique dans le bourg a été évoqué à plusieurs reprises, un devis a été demandé pour le remplacement de la sono installée à la maison médicale pour la diffusion de musique via les hauts parleurs. Il a donc été décidé de réaliser cet achat.

Toutes les associations pourront ainsi en bénéficier et des annonces seront possibles.

Bons de Noël

Le bon de Noël destiné aux personnes de plus de 70 ans, résidant Violay, sera de 21 €, à prendre chez les commerçants de VIOLAY.

Rappel des versements : le CCAS 11,50 €, l'amicale laïque 1 €, les donateurs de sang 3 € et le comité des fêtes 5,50 €.

Budget ZA89

Sur les conseils de la trésorerie, le conseil municipal décide de créer un budget annexe ZA89.

Début 2013, lorsque la commune sera propriétaire des plateformes, un article et une annonce paraîtront dans les « Petites Affiches », revue professionnelle, afin de proposer les lots à la vente.

La taxe d'aménagement

Elle a été votée en octobre 2012 au taux de 4 %. A l'époque, la taxe d'assainissement devait être supprimée, ce qui, finalement, n'est pas le cas. De plus, aujourd'hui la taxe d'aménagement s'applique sur la

surface de plancher (garage ou annexe compris) au lieu de la base SHON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
De ramener la taxe d'aménagement à 3 %,

Exonère :

- 50 % de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale, financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé ;
- Les locaux à usage industriel ;
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².

La mise à jour de l'actif - dématérialisation

Madame le Maire explique à l'assemblée que les collectivités sont désormais notées, d'après la tenue de la comptabilité, de la bonne gestion, etc... A l'avenir, les accords de prêts et les taux d'intérêts vont dépendre de la note attribuée.

La mise à jour de l'actif de la commune est actuellement en cours, (il n'avait jamais été réalisé par les Trésoriers précédents) et devra être tenu à jour chaque année par les services municipaux.

Une analyse financière sera réalisée par la Trésorière pour connaître la situation de la commune afin de garantir le lancement des projets via le COCA.

La dématérialisation de la comptabilité deviendra obligatoire en 2015 (scanerisation des factures par exemple). Plutôt que d'attendre cette échéance et le faire en urgence, il est proposé d'opter pour cette solution à compter de mars 2013 afin de pouvoir bénéficier des aides et des accompagnements nécessaires tant auprès de la trésorière que du service informatique.

De plus, les dotations de l'état devraient se maintenir en 2013, ce qui ne sera plus le cas en 2014 et 2015, puisqu'elles devraient baisser. Ceci nous permet d'envisager de garder Lucette jusqu'en juin prochain, afin d'apporter le renfort nécessaire aux secrétaires qui devront effectuer une double saisie pendant au moins 6 mois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

EHPAD

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, il a été accordé une augmentation de 1 % sur l'hébergement et 1,5 % sur le soin (rappel : les augmentations étaient de 0 % sur 2012).

Le Directeur a sollicité des subventions auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et a pu obtenir des aides importantes pour les travaux d'extension.

Appartement de la mairie

Mme et M. COMMARMOND vont prendre un appartement à la Maison Marguerite. L'appartement qu'ils occupent à la Mairie, au dessus du Club de l'amitié, va donc se libérer. Des réparations seront peut-être à envisager avant de pouvoir le relouer.

Cour vers Hôtel PERRIER

Cette cour est communale, un courrier a été adressé à Mme le Maire afin de dénoncer des stationnements gênants récurrents. Un panneau de stationnement interdit pourrait être installé afin d'interdire le stationnement sur toute la zone et remédier aux problèmes dans le quartier. L'avis de la gendarmerie sera demandé et si accord, un arrêté sera pris dans ce sens.

Contrat enfance

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention soumise à son examen, approuve le contrat enfance qui sera signé dans le cadre de la communauté de communes de Balbigny.

Prime ECO

Pour les travaux de rénovation d'isolation ou de chauffage réalisés par des artisans (assujettis à la TVA 7,5%), les particuliers peuvent bénéficier d'une prime (sur fonds privés), en plus des aides accordées par l'Anah (si éligibilité) et par la communauté de communes. Des dépliants à ce propos sont disponibles en mairie.

Fait en Mairie, le 27 novembre 2012

Le Maire,

Véronique CHAVEROT ,

